

ces provinces-là. Même si ces jeunes ne parlent pas notre langue, ils s'empressent de nous recevoir, de connaître nos problèmes, de nous connaître, en fin de compte, afin de savoir ce que nous voulons et qui nous sommes. Il était très intéressant de rencontrer ces gens, indépendamment des partis politiques, en tant que Canadiens venant d'une province autre que la leur.

Or, monsieur l'Orateur, qu'il y ait des fanatiques dans ces provinces, nous en convenons certainement. Au fait, nous en avons aussi dans le Québec, et ce sont précisément ces éléments fanatiques qui nuisent à l'unité canadienne, car ils prennent position et ne veulent pas déborder. Ils croient vivre dans un monde autre que celui dans lequel nous vivons présentement. Au lieu de voir l'humain dans l'humanité, on y voit sa secte, et l'on croit que sa secte a tous les droits, alors que toutes les autres sont totalement dans l'erreur.

Monsieur l'Orateur, je maintiens que la Confédération canadienne a permis aux deux principaux groupes ethniques du Canada, y compris les Ukrainiens, les Polonais, les Italiens, les Français de France, les Allemands, bref, qui que ce soit, de se développer selon leurs aspirations, mais dans la mesure où le système financier le permettait. Les deux côtés, les deux éléments, les deux principaux groupes ethniques du Canada souffrent des méfaits d'un même système qui les oriente vers la désunion, vers la mésentente, voire même la haine l'un envers l'autre.

Monsieur l'Orateur, je répète souvent ce que John Adams, président des États-Unis de 1825 à 1829, disait, il y a déjà plus de 125 ans, et je cite:

Les difficultés, la confusion et l'angoisse des États-Unis découlent moins des faiblesses de leur constitution, de leur confédération, d'un manque d'honneur ou de vertu que de la pure ignorance de la nature de la monnaie, du crédit et de la circulation de l'argent.

Monsieur l'Orateur, nous pourrions, aujourd'hui, appliquer ces mêmes propos ici même au Canada, en ce centenaire de la Confédération, alors qu'il y a confusion et angoisse dans certains coins du Canada. On ne comprend pas la Confédération, on ne connaît pas la constitution canadienne, mais on se plaît, par exemple, à décrier, dans cette entente, cette Confédération et cette Constitution, sans avoir étudié les aspects qui militent pour ou contre.

Monsieur l'Orateur, nous pourrions présentement appliquer au Canada les mêmes termes que le président John Adams employait, en disant: Les difficultés, la confusion et l'angoisse du Canada, en 1967, découlent moins des faiblesses de sa Constitution, de sa Confédération, d'un manque d'honneur ou de

vertu que de la pure ignorance de la nature de la monnaie, du crédit et de la circulation de l'argent.

Monsieur l'Orateur, les amendements qu'on nous propose, à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, s'attaquent justement aux problèmes relatifs à la Confédération et à la Constitution.

L'amendement se lit comme il suit:

La Chambre regrette que les conseillers de Sa Majesté n'aient présenté aucun programme visant à imprimer une direction efficace au sujet de l'épanouissement constitutionnel du Canada en cette année du centenaire et qu'ils n'aient pas assuré la tenue d'une conférence nationale sur la constitution de la Confédération,...

Imaginez-vous si cela nourrit le peuple canadien, monsieur l'Orateur!

...représentant largement le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que tous les partis politiques, en vue de rapatrier la constitution du Canada,...

Monsieur l'Orateur, ce sont les conservateurs qui ont proposé cet amendement-là, et regardons leur nombre à la Chambre présentement. Notons le nombre de conservateurs à leur siège; il n'y en a pas un seul à son siège! En voilà un qui entre, parce qu'il vient de m'entendre.

● (12.50 p.m.)

Voilà le sérieux de l'amendement pour le rapatriement de la Constitution. L'honorable député est sans doute ici pour rapatrier la constitution du Canada.

Mais, monsieur l'Orateur, rapatrier la constitution du Canada, qu'est-ce que cela va procurer de plus? On n'est même pas capables de la respecter et l'on parle de la rapatrier. On ne la connaît pas et l'on veut la rapatrier. On ne l'étudie pas et l'on parle de la rapatrier. Voilà cinq ans que nous entendons crier: Le rapatriement de la constitution canadienne! Allons chercher les feuilles de papier à Londres et ramenons cela au Canada; qu'est-ce que cela donnera de plus si l'on ne respecte pas cette constitution-là? Si les conservateurs, comme les libéraux, au Canada, avaient commencé par respecter la Constitution telle qu'elle est, nous n'aurions pas, aujourd'hui, cette angoisse et cette confusion relativement à la Confédération canadienne.

Je continue la lecture de l'amendement:

...de la réviser et de la modifier comme convenu...

Monsieur l'Orateur qu'est-ce qui a été convenu pour amender ou pour modifier la constitution afin que la future ligne de conduite du Canada soit dirigée vers l'intérêt du peuple entier au moyen d'une déclaration des objectifs nationaux, basés sur l'assurance de succès dont firent preuve les Pères de la Confédération, de façon si généreuse et patriotique?